

THENEUILLE – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Septembre 2024

- 1. Convention pour la continuité de l'Agence Postale Communale** : elle sera signée avec la Poste pour une durée de 9 années, dans les mêmes conditions que celles actuelles.
- 2. Investissements 2024** : les aménagements extérieurs prévus du gîte sont faits, les moustiquaires de la salle polyvalente posées et les radiateurs du logement 3 changés.
- 3. Donation de la Croix des Marteaux** : Madame Christine MAUTIN fait don de la parcelle concernée à la commune qui l'accepte, et qui va l'intégrer au patrimoine communal.
- 4. Mise aux normes de l'électricité de l'église** : responsabilité du maire, 2 phases de travaux à prévoir. La première concerne le tableau électrique qui sera faite cette année pour un montant de 1134 €, (devis de l'entreprise ACC accepté, la seconde concerne l'éclairage de sécurité qui sera faire ultérieurement (1323 €).
- 5. Projet de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente** : refus du projet par l'ABF.
- 6. Journée de balisage des chemins de randonnée de la commune** : définir une date.
- 7. Repas des Aînés** : fixé le mardi 22 octobre 2024.
- 8. Questions diverses** :
 - Un poste doit être créé pour assurer l'entretien du gîte (ménage, préparation des lits, ...). Ce sera un poste de non-titulaire, annualisé équivalent à 4 heures mensuelles.
 - Une jeune stagiaire sera accueillie à la mairie au mois de novembre dans le cadre de sa formation de secrétaire.
 - Projet de plantation d'arbres sur la commune dans le cadre du projet départemental : définir les lieux de plantation.